



Note de présentation synthétique des budgets primitifs 2024

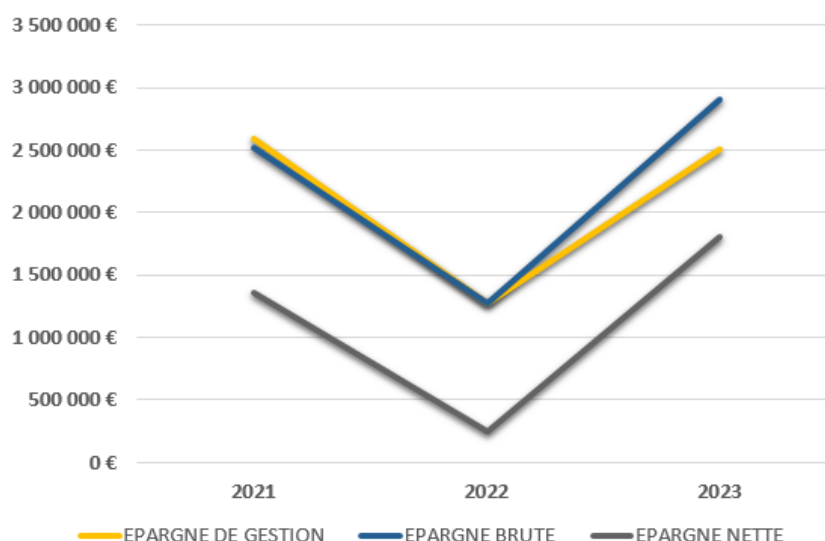
1/Présentation synthétique du budget primitif principal 2024

Face à l'inflation persistante en 2023 qui a considérablement déstabilisé l'exercice 2022 (énergie, produits alimentaires, augmentation du point d'indice, hausse des taux d'intérêts ...) et entraîné une réduction de nos épargnes, la Ville a été contrainte en 2023 de **s'adapter** et **d'agir** pour ne pas voir réduire ses marges de manœuvre.

Sa décision pour le budget 2023 d'utiliser le levier fiscal (+3% sur les 3 taux) couplée au relèvement des bases fiscales de 7,1%, cumulée à un acompte d'indemnisation d'assurance (500 000 €) et des économies de gestion lui ont permis de redresser la situation financière et d'améliorer nettement ses épargnes en 2023 comme le montre les tableau et graphe ci-après.

	Comptes administratifs		
	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement courantes	17 169 221 €	17 341 408 €	18 336 999 €
Dépenses de fonctionnement courantes	14 848 309 €	16 315 887 €	16 070 765 €
travaux en régie	264 591 €	242 148 €	235 373 €
EPARGNE DE GESTION	2 585 503 €	1 267 670 €	2 501 607 €
Résultats financiers	-146 608 €	-139 219 €	-141 922 €
Résultats exceptionnels	75 679 €	110 037 €	46 353 €
Indemnité assurance Hall		40 000 €	500 000 €
EPARGNE BRUTE	2 514 575 €	1 278 487 €	2 906 038 €
Remboursement du capital de la dette	1 160 797 €	1 033 879 €	1 104 923 €
EPARGNE NETTE	1 353 778 €	244 609 €	1 801 115 €

Évolution des épargnes sur 3 ans



A souligner la performance des taux de réalisation 2023 qui ressortent à 89,1 % pour les dépenses d'équipement, à 95,4 % pour les dépenses de fonctionnement et à 99,9 % pour les recettes de fonctionnement.

Le budget 2024 est construit à partir des éléments suivants :

- ✓ Les transferts de compétences n'étant pas finalisés, aucune prévision n'a été effectuée en ce sens. Le budget 2024 a été bâti à isopérimètre,
- ✓ Sans indemnité d'assurance pour le sinistre du hall d'exposition considérant le manque de lisibilité à ce stade de l'année et les arbitrages en cours entre compagnies d'assurance,
- ✓ Pour la première année en M57 avec des amortissements calculés au prorata temporis qui nécessiteront un ajustement des crédits suivant la réalisation du programme d'équipement 2024,
- ✓ Sans crédits ouverts en fonctionnement et en investissement pour les dépenses imprévues du fait de la fongibilité désormais possible avec la nouvelle nomenclature M57 sur les chapitres des 2 sections (à l'exception du chapitre des charges de personnel),
- ✓ Avec le maintien des 3 taux d'imposition à leurs niveaux de 2023,
- ✓ Avec les enseignements du ROB qui nous incitent à : 1° davantage de prudence en termes de dépenses de fonctionnement et à des arbitrages à venir en cours d'exercice ; 2° revoir notre politique tarifaire ; 3° être attentif aux annonces gouvernementales liées à la réduction du déficit public (5,5% du PIB en 2024),
- ✓ La déclinaison du Programme Pluriannuel d'Investissement avec pour le budget 2024 : la rénovation PM Curie, la rénovation du centre technique municipal, les aménagements cyclables boulevard Pierre Mendes France, les travaux à la basilique Notre Dame. Seront priorisés les **investissements vertueux** et notamment ceux qui génèrent des économies de fonctionnement mais aussi ceux qui contribuent à la taxonomie verte (neutralité climatique).

Après la reprise des résultats 2023 (+390 665 € en section de fonctionnement), notre budget de fonctionnement 2024 s'équilibre à 19 051 000 € (20 302 208 € en 2022) et notre budget d'investissement à 13 724 519 € (9 659 690 € en 2023).

I) Les recettes de fonctionnement 2024 par chapitre :

LES RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Fiscalité locale (3 taxes, Taxe électricité, droits de mutation, droits de place, emplacements publicitaires)	7 953 552	8 045 486	8 250 243	204 757 €	3%
Fiscalité reversée (Attribution de Compensation, DSC, FPIC)	4 552 158	4 552 158	4 111 259	-440 899 €	-10%
Dotations et participations	3 020 337	3 143 957	3 303 022	159 065 €	5%
Produits des services	2 104 385	2 111 656	2 098 668	-12 988 €	-1%
Autres produits	1 303 714	1 070 403	524 585	-545 818 €	-51%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18 934 146	18 923 659	18 287 777	-635 882 €	-3%
Résultat de fonctionnement n-1	997 708	997 708	390 665	-607 043 €	-61%
Opérations d'ordre	370 354	355 820	372 558	16 738 €	5%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 302 208	20 277 187	19 051 000	-1 226 187 €	-6%

Les recettes réelles 2024 enregistrent une diminution globale de 3% au regard du réalisé 2023. Cette baisse de 635 882 € a deux origines.

La première relève du transfert du contingent SDIS à Mayenne Communauté (fin de l'interface financière au 01/01/2024) se traduisant par une baisse de l'Attribution de Compensation (AC) de 440 062 €. A noter que ce transfert, par effet de neutralité, s'accompagne d'une diminution de la dépense d'un montant équivalent.

La seconde baisse provient de l'absence d'inscription budgétaire au stade du budget primitif 2024 de recette d'indemnisation d'assurance dans le cadre du sinistre du hall. En 2023, un acompte de 500K€ a été reçu à ce titre.

Les recettes d'ordre diminuent en lien avec la baisse de la reprise du résultat excédentaire de 2023 (-607 043 € par rapport au résultat 2022 repris au budget 2023).

Zoom sur la fiscalité :

La fiscalité directe (68% des recettes réelles de fonctionnement) : les bases fiscales 2024 notifiées le 7 mars dernier comprennent une revalorisation des bases de 3,8% (en lien avec l'inflation nationale enregistrée entre nov 2022 et nov 2023) et une variation physique des locaux pour un produit de fiscalité directe notifié à taux constants de **7 384 243 €** (en progression de 215 853 € par rapport au réalisé 2023).

Les autres recettes fiscales enregistrent entre 2023 et 2024 une baisse annuelle de 451 995 € du fait essentiellement de la baisse de l'attribution de Compensation versée par Mayenne Communauté (-440 062 €) et de la baisse attendue sur la taxe électricité (-18 687 €). En effet, pour cette dernière, suite à une réforme nationale, depuis 2023, c'est l'Etat qui encaisse et reverse aux communes une recette prévisionnelle par comparaison au montant perçu en n-1 puis ajuste en n+1 par rapport au montant réel perçu. Nous nous attendons en 2024 à une régularisation négative au titre de la taxe 2023 compte tenu du comportement des consommateurs d'électricité appelés à la sobriété énergétique.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Impôts directs locaux - taxes ménages -	7 106 552 €	7 168 390 €	7 384 243 €	215 853 €	3%
Rôles supplémentaires		949 €	- €	-949 €	-100%
Emplacements publicitaires	115 000 €	128 010 €	130 000 €	1 990 €	2%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	380 000 €	393 843 €	400 000 €	6 157 €	2%
Droits de place	21 000 €	20 581 €	21 000 €	419 €	2%
Taxe sur l'électricité	331 000 €	333 687 €	315 000 €	-18 687 €	-6%
Autre fiscalité locale		27 €		-27 €	-100%
SOUS TOTAL FISCALITÉ LOCALE	7 953 552 €	8 045 486 €	8 250 243 €	204 757 €	3%
Attribution de Compensation	4 343 058 €	4 343 058 €	3 902 996 €	-440 062 €	-10%
Dotations de Solidarité Communautaire	45 837 €	45 837 €	45 000 €	-837 €	-2%
Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales	163 263 €	163 263 €	163 263 €	0 €	0%
SOUS TOTAL FISCALITÉ REVERSÉE	4 552 158 €	4 552 158 €	4 111 259 €	-440 899 €	-10%
TOTAL FISCALITÉ	12 505 710 €	12 597 644 €	12 361 502 €	-236 142 €	-2%

La **Dotation Globale de Fonctionnement** est inscrite après notification du 2/04/2024 pour **1 278 755 €**. Elle augmente de 5% (+ 58 732 €) du fait de la revalorisation des enveloppes nationales de péréquation verticale (DSU et DSR abondées de +140M€ et + 150M€ en Loi de finances 2024).

	BP 2023	CA 2023	BP 2024 après notification du 2/04/2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Dotations forfaitaires	660 438	660 438	657 908	-2 530 €	0%
Dotations de Solidarité Rurale	368 470	368 470	411 005	42 535 €	12%
Dotations de Solidarité Urbaine	182 114	182 114	199 041	16 927 €	9%
Dotations Nationales de Péréquation	9 001	9 001	10 801	1 800 €	20%
TOTAL DGF	1 220 023 €	1 220 023 €	1 278 755 €	58 732 €	5%

Zoom sur les produits des services = 2 098 668 € en 2024 (11% des recettes réelles de fonctionnement 2024), en diminution de 12 953 € qui s'explique par une diminution des recettes tarifaires attendues sur la crèche et les services d'accueil de loisirs (diminutions compensées par la prestation de service versée par la CAF enregistrée sur un autre chapitre).

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Concessions et redevances de cimetière	52 000	57 910	60 000	2 090 €	4%
Droits d'occupation de la voie publique	11 800	11 300	11 800	500 €	4%
Occupation du domaine public par les concessionnaires	20 000	21 372	21 500	128 €	1%
Jardins familiaux et parking du château	9 300	8 127	8 200	73 €	1%
Redevances issues de la fréquentation de nos services	1 072 400	1 106 220	1 094 200	-12 020 €	-1%
Sous total produits facturés à nos usagers	1 165 500	1 204 930	1 195 700	-9 230 €	-1%
Remboursement de frais divers supportés pour le compte de Mayenne Communauté	376 100	367 985	359 996	-7 989 €	-2%
Remboursement de frais divers supportés pour le compte d'autres organismes	92 985	86 246	90 550	4 304 €	5%
Sous total	469 085	454 231	450 546	-3 685 €	-1%
Remboursement des budgets annexes et du CCAS en contrepartie du personnel mis à disposition	461 800	441 526	441 422	-104 €	0%
Remboursement des budgets annexes et du CCAS en contrepartie de frais divers supportés pour leur compte	8 000	10 935	11 000	65 €	1%
Sous total	469 800	452 461	452 422	-39 €	0%
TOTAL des produits des services	2 104 385 €	2 111 621 €	2 098 668 €	-12 953 €	-1%

Les recettes issues des loyers enregistrent une progression de 26 749 (+9%) à 317 621 €.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Hôtel de Ville (pour Mayenne Communauté et le CCAS)	35 610	35 610	38 654	3 044 €	9%
Immeuble rue Château Trompette (CCAS)	8 500	8 125	14 950	6 825 €	84%
Bâtiment Les Possibles et Cap Formation	37 622	37 622	37 622	0 €	0%
Théâtre	1 000	1 779	2 000	221 €	12%
Kiosque	6 910	6 913	7 154	241 €	3%
Salle polyvalente	12 000	5 457	6 000	543 €	10%
La Visitation	39 100	40 054	42 443	2 389 €	6%
Salle Marcel Lebé		-	13 865	13 865 €	
Autres salles municipales (Grimaldi, salles Chateliers, barre Ducale, salle brosolette, maisons de quartier)	19 060	23 692	24 943	1 251 €	5%
Immeubles loyers sociaux (Davière, Vieille route d'Ambrières, impasse Carpentier...)	55 000	53 650	47 000	-6 650 €	-12%
Hébergement Châteliers	3 000	2 260	-	-2 260 €	-100%
Parc privé	52 704	56 454	62 000	5 546 €	10%
Locaux st martin	11 000	11 389	12 500	1 111 €	10%
Maison de la Pêche	4 530	4 532	4 690	158 €	3%
Terrains agricoles	3 800	3 334	3 800	466 €	14%
TOTAL des loyers	289 836 €	290 872 €	317 621 €	26 749 €	9%

Cette progression a deux origines :

1° un changement de nomenclature comptable avec la M57 qui impute désormais sur la nature comptable des loyers les remboursements des charges locatives (avant la M57 elles étaient enregistrées au chapitre des produits des services),

2° la nouvelle convention d'occupation des locaux avec le CCAS pour le local de la rue du Château Trompette (loyer 2024 de 14 950 €).

Les autres recettes réelles attendues pour 2024 s'élèvent à 2 231 231 €. On y trouve notamment :

- les compensations de fiscalité reçues de l'Etat (960 754 € en hausse de 4%),
- les participations de la CAF et de la MSA (834 777 € en hausse de 3%),
- la subvention de l'organisme Citéo dans le cadre de nos actions pour la réduction des déchets abandonnées sur l'espace public (recette nouvelle de 71 800 €),
- les participations du Département et de la Région pour la fréquentation des collégiens et des lycéens à nos salles de sport (89 000 €),
- la facturation aux communes pour l'accueil de leurs élèves dans nos écoles et à la fabrication/service des repas (57 786 €),

- les autres aides de l'Etat (70 650 € dont 23 150€ pour le soutien au projet pédagogique de la classe bilingue, 23 000 € pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires et 22 000 € au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2023) ou encore,
- les variations de stocks du magasin et du garage (190 920 €).

Aux recettes réelles 2024 de 18 287 777 €, s'ajoutent les opérations d'ordre en recette de 372 558 € et la reprise du résultat 2023 de 390 665 € pour obtenir un total de recettes de fonctionnement 2024 de 19 051 000 €.

II) Les dépenses de fonctionnement 2024 par chapitre :

LES DÉPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Remboursement masse salariale	9 361 152	8 893 036	9 244 060	351 024,28	4%
Charges à caractère général	4 941 004	4 601 592	4 984 678	383 086,15	8%
Atténuations de produits (FPIC et reversement de fiscalité)	86 512	86 512	74 373	-12 139,00	-14%
Subvention aux CCAS	595 000	595 000	595 000	0,00	0%
Subventions aux associations et à la Région (2023)	1 009 277	1 053 058	1 035 000	-18 057,54	-2%
Contribution au service d'incendie	440 063	440 062	-	-440 062,40	-100%
Autres charges de gestion courante	498 705	401 505	445 520	44 014,80	11%
Dépenses imprévues	244 076	-	-	0,00	
Charges financières	160 825	155 540	134 000	-21 540,20	-14%
Charges exceptionnelles	2 100	791	500	-290,73	-37%
Provision	5 000	-	5 000	5 000,00	
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 343 714	16 227 096	16 518 131	291 035,36	1,8%
Amortissements	840 105	858 587	932 002	73 415,36	9%
Autofinancement	2 118 389	-	1 600 867	-	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 302 208	17 085 682	19 051 000		

a) Les charges à caractère général = 4 984 678 € (30% des dépenses réelles de fonctionnement 2024)

Le chapitre des charges à caractère général correspond aux dépenses des services et représente le second poste de dépenses de la Ville après le remboursement des dépenses liées aux salaires. Ce chapitre est proposé à hauteur de **4 984 678 €**. Il enregistre une progression de 8 % par rapport au budget réalisé en 2023. Il convient de noter en parallèle de cette progression sur le réalisé 2023, la faible progression du chapitre au regard de l'inscription budgétaire 2023 (+1%).

Beaucoup de postes sont concernés par cette progression annuelle marquée par une inflation persistante notamment sur les denrées alimentaires du restaurant (+8,6%), sur les fournitures de voirie (+33%) , les fournitures administratives (+10%) , les fournitures scolaires (+16%), les vêtements de travail, les frais d'affranchissement (+12%), les frais de télécommunication (+13%), les taxes foncières (+4,3%), l'assurance multirisques (+8,1%), les frais de maintenance du matériel (+4,2%), les cotisations aux organismes (+10,8%), et la prestation de voirie confiée à Mayenne Communauté (+5%).

A ces postes qui augmentent naturellement du fait de l'inflation dont les facteurs de croissance sont exogènes, s'ajoutent des postes dont la croissance s'explique par nos décisions et qui peuvent s'analyser comme des dépenses ponctuelles. Parmi ces dépenses dont la croissance s'explique par des facteurs endogènes on trouve :

- L'entretien de nos bâtiments publics (+86 828 €// au réalisé 2023) du fait du besoin d'intervention sur le bâtiment Grimaldi (infiltrations), sur le mur de l'école J Ferry,
- Les interventions sur l'habitat dégradé menaçant en terme de sécurité (+ 39 923 € // au réalisé 2023) avec l'inscription d'une enveloppe annuelle nouvelle de 40 000 €,
- Les études (+ 21 653€ // au réalisé 2023) en raison des études du programme Petites Ville de Demain (37 000 €) destinées à la place Clémenceau, une étude circulation et d'aménagement du quartier du Pommier,
- Les honoraires (+30 686 € // au réalisé 2023) en lien avec les expertises nécessaires dans le cadre notamment du sinistre du hall des expositions,
- Les transports collectifs (+ 11 683 € // au réalisé 2023) du fait du transport des élèves de PM Curie dans le cadre des travaux jusqu'à leur école de remplacement Jacques Prévert

- Le remboursement de frais à des tiers (+ 22 388 € // au réalisé 2023) en rapport avec la participation due à Mayenne Habitat pour les frais de déménagement des locataires du quartier du Pommier (opération de déconstruction),
- Les manifestations (+10 809 €// au réalisé 2023) en lien avec l'accueil de la flamme olympique,
- Les prestations confiées à des tiers (+13 065 €// au réalisé 2023) en lien avec le contrat confié à la Poste pour le recensement (nouvelle dépense qui se traduit par une économie sur le chapitre des charges de personnel).

En compensation de ces augmentations, ce chapitre des charges à caractère général enregistre des économies :

- Sur l'assurance dommage ouvrage, l'exercice 2023 a supporté la DOM des travaux de rénovation de l'école PM Curie pour 31 562 € ; On ne retrouve pas cette dépense au budget 2024.
- Sur les fournitures d'entretien (- 18 732 € // au réalisé 2023)
- Sur les fournitures de l'atelier (- 6 965 €// au réalisé 2023)
- Sur les fluides (cf détail ci-après) où l'on attend sur tous les postes une baisse notamment sur l'électricité. Globalement, on note un retour à des prix « normaux » même s'ils restent supérieurs à ceux de 2021 et 2020.

Fluides	REALISÉ 2020	REALISÉ 2021	REALISÉ 2022	REALISÉ 2023	BUDGET 2024	Ecart 2024 sur le réalisé 2023 en %	Ecart 2024 sur le réalisé 2023 en €	Ecart 2023 sur le réalisé 2022 en €	poids du crédit 2023 au sein du chapitre 011
60612 ELECTRICITE	437 568	343 989	480 230	473 868	375 400	-21%	-98 468 €	-6 362 €	8%
60612 ÉCLAIRAGE PUBLIC	195 683	179 507	215 903	195 994	142 000	-28%	-53 994 €	-19 910 €	3%
60621 COMBUSTIBLES	228 450	258 752	421 994	468 727	462 400	-1%	-6 327 €	46 733 €	9%
60221 CARBURANTS	197 592	236 364	300 041	308 589	300 000	-3%	-8 589 €	8 548 €	6%
	1 059 294 €	1 018 611 €	1 418 168 €	1 447 177 €	1 279 800 €	-12%	-167 377 €	29 009 €	26%

b) Les charges de personnel = 9 244 060 € (56% des dépenses réelles de fonctionnement 2024)

DÉPENSES	
Ville de Mayenne (brut)	9 244 000 €
Progression avec le BP 2023 (-0.54%)	-50 400 €
Dont impact en année pleine courant 2024 des décisions prises 2023	172 700 €
<i>Dont impact de l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024</i>	85 000€
<i>Dont impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine (+ 6 mois)</i>	65 400 €
<i>Dont impact des reports des recrutements réalisés en 2023 en année pleine</i>	22 300 €
Dont impact sur le budget 2024 des décisions arbitrables	226 000 €
<i>Dont postes publiés en attente de recrutement</i>	136 700 €
<i>Dont postes proposés à la création pour 2024</i>	89 300 €

Cette estimation ne comprend :

- aucune hypothèse de revalorisation du SMIC, ou des contributions salariales.
- aucune mesure gouvernementale en faveur du pouvoir d'achat (reconduction de la Gipa, etc...)
- aucune nouvelle réforme éventuelle liée à la rémunération des agents statutaires (revalorisation de grille et/ou évolution de la valeur du point d'indice). Toute évolution sensible liée à ces éléments devra faire l'objet d'une décision modificative.

Cette estimation tient compte :

- des postes ouverts et pourvus au 1^{er} janvier 2024 ;
- des avancements d'échelon connus en fonction des grilles applicables à ce jour.

c) Les autres dépenses hors dette

Les dépenses relatives aux atténuations de produits sont proposées à **74 373 €** dont le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) inscrit pour un montant identique à celui versé en 2023 (66 513 €).

La subvention d'équilibre versée au CCAS pour 2024 est maintenue à son niveau de 2023 soit **595 000 €**. Pour rappel elle avait été relevée en 2023 de 75 000 €.

Les subventions aux associations pour 2024 s'élèvent à **1 035 000 €**. Comme en 2023, en 2024 la ville projette de consacrer 6 % de ses dépenses réelles de fonctionnement au soutien aux associations. Pour 2024, elle propose une diminution de 18 057 € par rapport au réalisé 2023 (1 053 058 €). Cette baisse s'explique par la dépense exceptionnelle de 2023 liée au soutien de 50 000 € versé à la Région pour la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour » du 6/04/2023. Nous ne retrouvons pas cette dépense au budget 2024, pour autant elle est en partie compensée par l'augmentation des participations versées à l'OGEC (+ 6241 €/ au réalisé 2023) et par une subvention ponctuelle de 24 000 € dans le cadre de la manifestation organisée pour le 80ème anniversaire du débarquement par Mayenne Liberty.

Les indemnités des élus sont stables et inscrites pour **209 100 €** (réalisé 2023 à 208 932 €),

Les créances admises en non-valeur à la demande du comptable sont proposées à une enveloppe de **10 000 €** (réalisé 2023 à 2 117 €),

Les contributions aux organismes sont inscrites pour **176 300 €** (réalisé 2023 à 156 204 €) dont 161 000 € liés à notre convention de transfert de l'éclairage public au TEM 53 (au titre de la maintenance, de la pose et dépose des illuminations de Noël), dont 15 300 € prévus auprès d'Enedis dans le cadre d'extensions de réseaux liés aux permis de construire (Angellerie),

La dépense liée aux droits d'utilisation des logiciels est inscrite pour **41 120 €** (dépense 2023 de 25 884 €). Cette progression s'explique par l'utilisation d'office 365 à partir de septembre 2024.

Le crédit des chantiers argent de poche organisés dans l'année est proposé à **9 000 €** (dépense 2023 de 8 377 €).

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs de la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire et s'élèvent pour 2023 à **932 002 €**.

d) Le remboursement de la charge d'intérêts liée à la dette en cours

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Charges financières	160 825	155 540	134 000	-21 540,20	-14%

Le chapitre des frais financiers liés aux intérêts de la dette enregistrent une baisse de 21 540 € par rapport au réalisé 2023 face à la tendance baissière attendue sur les taux variables d'une part et à notre désendettement d'autre part (extinction de notre dette).

e) L'autofinancement 2024 vers la section d'investissement = 1 600 867 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint avec un autofinancement de la section de fonctionnement (dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement de **1 600 867 €** (recette d'investissement). Ce virement constitue l'autofinancement 2024 et se traduit par un prélèvement sur l'épargne lequel est présenté en baisse de 24% par rapport à celui de 2023.

III) Les recettes d'investissement 2024 = 13 724 519 €

Les recettes d'investissement sont constituées :

- du FCTVA 2024 une recette de **310 000 €** calculée à partir d'un taux de 16,404% appliqué sur les dépenses d'investissement éligibles de 2023.
- de la taxe d'aménagement attendue pour **62 000 €** (réalisé 2023 à 57 759 €),
- des cessions de biens immobiliers inscrites pour **10 000 €** comprenant des cessions immobilières et de matériels,
- des amendes de police 2024 attendues pour **61 470 €** pour un montant identique à celui encaissé en 2023,
- des reports de crédits de 2023 de **1 667 026 €**,
- des amortissements 2024 de **932 002 €**,
- du virement de la section de fonctionnement : **1 600 867 €**,
- des remboursements des cautions (jardins familiaux et parking du château) sont prévus pour **1 500 €**,
- des subventions d'équipement au titre de 2024 sont attendues pour **1 278 814 €**,
- du besoin de financement de la section d'investissement 2023 financée par l'excédent de fonctionnement 2023 pour **2 800 839,72 €**,
- et d'un emprunt d'équilibre de **5 000 000 €**.

IV) Les dépenses d'investissement 2024 = 13 724 519 €

Les **reports de crédits** correspondant aux devis signés (engagés comptablement) jusqu'au 31/12/ 2023 pour lesquels les travaux sont en cours ou à venir, sont inscrits à hauteur de **3 264 739 €**. On trouve en particulier : les travaux d'éclairage public confiés au TE53 (1 852 717 €), les travaux de rénovation de l'école PM Curie (315 114 €), les travaux en eaux pluviales (115 847 €), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réseau de chaleur (117 892 €), les travaux de voirie (357 903 €), et des véhicules (181 733 €).

Le **remboursement du capital de la dette** s'élève pour 2024 à **942 700 €** contre 1 104 105 € en 2023 (désendettement).

Les remboursements des cautions sont inscrits à hauteur de **1 500 €** (location des jardins familiaux et du parking du Château). Cette même somme est inscrite en recette d'investissement pour les versements de caution.

Les dépenses d'ordre de **372 558 €**.

Le résultat déficitaire reporté de 2023 de **1 203 126 €**.

V) Détermination de la capacité à investir 2024 (à partir des opérations réelles) : 2 939 895 € (à noter qu'au budget primitif 2023 elle était quasi similaire à 3 097 260 €)

Fonctionnement 2024	Recettes réelles de fonctionnement 2024		18 287 777 €
	Dépenses réelles de fonctionnement 2024	-	16 518 131 €
	Résultat reporté excédentaire de fonctionnement 2023	+	390 665 €
	Autofinancement prévisionnel 2024		2 160 311 €
Investissement 2024	Autofinancement de la section de fonctionnement 2024		2 160 311 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé de 2023	+	2 800 840 €
	FCTVA	+	310 000 €
	Taxe Locale d'Aménagement	+	62 000 €
	Amendes de police	+	61 470 €
	cessions immobilières et mobilières	+	10 000 €
	Restes à réaliser 2023 des recettes	+	1 667 026 €
	Subventions du programme d'investissement 2024	+	1 278 814 €
	Résultat reporté déficitaire d'investissement 2023	-	1 203 126 €
	Remboursement du capital de la dette de 2024	-	942 700 €
Restes à réaliser 2023 des dépenses	-	3 264 739 €	
	Capacité à investir prévisionnelle 2024		2 939 895 €

Après arbitrages, le programme d'investissement 2024 ressort à **7 939 895 €** (cf liste des investissements arbitrés).

Compte tenu du montant de la capacité à investir 2024 de 2 939 895 € un **emprunt d'équilibre de 5 000 000 €** sera nécessaire en complément des subventions d'équipement attendues pour 1 278 814 €, soit un taux de financement externe qui ressort à 16 %.

VI) Synthèse du budget principal 2024

Le budget comprend des opérations réelles et des opérations d'ordre qui correspondent à des écritures comptables internes sans flux financier. Elles sont comptablement neutres (dépenses = recettes). On trouve notamment les écritures liées aux amortissements avec la constatation de la dépréciation de biens en dépense de fonctionnement et le dégagement de ressources pour renouveler ce bien en recette d'investissement.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	16 518 131,00	Recettes réelles	18 287 776,97
Dépenses d'ordre entre sections	932 002,00	Recettes d'ordre entre sections	372 558,00
Virement à la section d'investissement	1 600 867,00	Résultat reporté de 2023	390 665,03
19 051 000,00 €		19 051 000,00 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	12 148 834,69	Recettes réelles	3 390 810,28
Dépenses d'ordre	372 558,00	Recettes d'ordre	932 002,00
Résultat reporté de 2023	1 203 126,31	Besoin de financement de 2023	2 800 839,72
		Virement de la section de fonctionnement	1 600 867,00
		Emprunt d'équilibre 2024	5 000 000,00
13 724 519,00 €		13 724 519,00 €	

3/le budget primitif 2024 Eau et assainissement

Les **recettes totales d'exploitation 2024** s'élèvent à **884 435 €**, elles diminuent 15% par rapport au budget 2023 en raison d'une reprise d'excédent moins favorable qu'au budget précédent (- 203 216 €)

Les surtaxes eau et assainissement sont ajustées au réalisé 2023 et proposées sans révision tarifaire à ce stade du budget primitif (540 000 €). A noter que la dernière révision tarifaire à effet du 1^{er} juillet 2023 a supprimé la dégressivité des surtaxes appliquée sur la 3^{ème} tranche correspondant aux gros consommateurs (à partir de 6 001m³). L'objectif recherché étant d'inciter à la réduction des consommations face à la situation précaire de la ressource.

Les **dépenses réelles d'exploitation 2024** (159 785 €) intègrent une subvention exceptionnelle à verser à Mayenne Communauté dans le cadre des travaux en eaux usées qu'elle va supporter sur la zone d'activités des Chauvries pour une dépense prévisionnelle de **65 290 €**. Les autres dépenses sont maintenues à leurs niveaux de 2023 ou réviser légèrement (évolution des bases de taxes foncières sur les châteaux d'eau).

L'**autofinancement** propre à l'exercice 2024 ressort à **366 546 €**. Il est moins élevé que l'autofinancement dégagé au budget 2023 (573 490 €).

Les crédits d'investissement 2024 sont proposés à hauteur de **1 782 993 €**. Ils comprennent :

- ✓ les opérations d'ordre pour **46 377 €**,
- ✓ le remboursement du capital de la dette pour **74 860 €**,
- ✓ les reports de crédits de dépenses engagées (devis signés) sur l'exercice 2022 mais non facturées en 20223 pour **853 992 €** dont les travaux pour la réhabilitation du réservoir Hoche (388 728 €), les renouvellements du réseau d'eaux usées bld Jean Jaurès (138 385 €), de la

rue de Parigné (137 922 €) ou le renouvellement du réseau d'eau potable Bld Jean Jaurès (126 199 €)

- ✓ le programme de travaux 2024 de **787 764 €** défini selon les schémas directeurs en assainissement et eau potable.

Travaux proposés	Dépenses			Recettes
	Alimentation Eau Potable	Eaux usées	Total HT	Fonds Départemental
Renouvellement réseaux rue de la Visitation et impasse de la Petite Croix	57 770 €	253 595 €	311 364 €	68 577 €
Renouvellement réseaux rue Pasteur/rue du Dr Sauvé	113 749 €	166 349 €	280 097 €	67 769 €
Réhabilitation eaux usées rue du Prieuré de Berne (hors emprise voie publique)/Impasse de la Ronceraie		160 019 €	160 019 €	48 005 €
Divers travaux concessionnaire	20 000 €	16 284 €	36 284 €	
TOTAL	191 518 €	596 246 €	787 764 €	184 351 €

4/le budget primitif 2024 des Pompes funèbres

Les **recettes de fonctionnement 2024** de **1 440 226 €** progressent de 39 376 € par rapport au budget voté en 2023. L'évolution annuelle est faible : +2,8%. Considérant le niveau de l'excédent de reprise en fonctionnement, il n'a pas été décidé de faire évoluer les tarifs maintenus à leurs niveaux de 2023. Globalement les recettes sont ajustées au réalisé 2023 en lien avec l'activité soutenue du service (stable pour les pompes funèbres ; en hausse de 4,3% pour le funérarium).

Les **dépenses réelles d'exploitation** de 726 226 € pour 2024 sont en progression du fait d'une dépense nouvelle ponctuelle liée à la location de modulaires dans le cadre des travaux d'agrandissement des bureaux d'accueil (18 750 € HT) et de la révision de nos contrats ou de l'inflation.

L'**autofinancement** propre à l'exercice 2024 ressort à 633 576 €, en progression de + 145 050 € par rapport à celui de 2023.

Les **recettes d'investissement 2024** de **796 736 €** permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

- ✓ le remboursement du capital de la dette pour **14 000 €**
- ✓ des dépenses d'équipement pour **700 K€** dont 138 000 € pour les travaux d'agrandissement du bâtiment administratif d'accueil
- ✓ des acquisitions de matériel pour **18 750 €** dont des sèches mains et un aspirateur ...
- ✓ le report de crédits 2023 de **56 068 €** correspondant à la maîtrise d'œuvre et aux divers contrôles avant travaux pour les travaux de rénovation et d'extension des bureaux mutualisés confiée à l'architecte Jacques Bouland.

5/le budget primitif 2024 du crématorium

Les **recettes d'exploitation 2024** de **2 563 900 €** progressent de 170 600 € par rapport au budget 2023. Le niveau de reprise de l'excédent d'exploitation 2023 (+ 174 569 €) explique cette progression.

Le produit issu de la facturation des crémations et des dépôts d'urnes est attendu en 2024 pour 450 000 € sur la base d'un prévisionnel annuel de 1000 crémations conformément à l'activité enregistrée en 2023 (1055 réalisé en 2023) à tarifs constants. L'augmentation tarifaire ne se justifiant pas compte tenu du niveau de l'excédent de reprise.

L'**autofinancement** propre à l'exercice 2024 ressort à 2 133 739 €. Il était de 2 036 000 € au budget primitif 2023.

Les crédits d'investissement nouveaux pour 2024 sont proposés à hauteur de **2 308 486 €**. Ils comprennent :

- ✓ le remboursement du capital de la dette pour 41 566 €,

- ✓ des dépenses d'investissement de 2 272K€ pour financer le programme pluriannuel d'investissement constitué de l'agrandissement des bureaux administratifs du service (accueil du public, bureaux, salle du personnel) selon une répartition de prise en charge partagée avec le service des Pompes Funèbres (70%-30%) et des travaux d'aménagement de l'espace extérieur de la salle de cérémonie pour 250 000 € (travaux paysagers + enrobés)

6/ le budget primitif 2024 du réseau de chaleur urbain

Il s'agira du 1^{er} budget de ce nouveau budget annexe constituant un service public industriel et commercial (SPIC) assujetti à la TVA compte tenu de son objet (distribution de chaleur).

Les dépenses et recettes d'exploitation seront pour cette année de démarrage de faibles montants. En effet cette année 2024 correspond à une année de travaux pour le concessionnaire. Les recettes seront constituées de la redevance d'occupation du domaine public versée par le concessionnaire et de la redevance annuelle de contrôle telles qu'elles ont été définies et calculées dans le contrat de concession. L'équilibre de la section d'exploitation sera assuré par une dépense relative à la part de rémunération du technicien en charge du suivi de cette concession.

Les dépenses et recettes d'investissement seront inscrites pour le montant de l'acquisition de la chaufferie et du terrain du CHNM puis pour sa mise à disposition au concessionnaire Engie Solutions. Ainsi, l'acquisition auprès du CHNM et la mise à disposition à Engie Solutions seront d'un montant équivalent (1 066 000 € HT en dépense et en recette).